
Projet de territoire

7 novembre 2011



Contribution de Marc PORIER

marcporier@wanadoo.fr

Question d'un herblinois à propos du transfert du CHU

Depuis l'ouverture du débat sur le transfert du CHU, beaucoup de choses ont été dites et écrites. Le Conseil de développement a souhaité élargir ce débat en le plaçant au bon niveau, celui de la santé en général dans les vingt ans qui viennent. C'est une position d'autant plus sage qu'elle permet de se tenir à distance de certains débats liés à la vie politique locale.

L'exercice prospectif à l'horizon 2030 ne peut en effet faire l'économie d'une large réflexion sur la question de la santé : Comment nous soignerons-nous dans 20 ans ? Dans quels types d'établissements ? Avec quelle durée de séjour ? Comment se répartiront les responsabilités entre les secteurs public et privé, sans oublier le tiers secteur, celui de la mutualité ?

Il y a une question fondamentale qui est posée au territoire qui est non seulement celle de son rayonnement et de son attractivité grâce à l'excellence de l'appareil de soins mais aussi celle de l'accès pour tous à la santé.

Cette question va bien au-delà du seul transfert du CHU et nous avons besoin d'éclairage pour appréhender ce que seront les enjeux de l'avenir. À ce titre, l'audition des responsables de l'Agence régionale de santé serait très utile et nous apporterait sûrement des éléments précieux sur l'organisation générale de la santé au plan régional. Nous disposons aussi, au sein même du Conseil de développement, d'excellents connaisseurs de ces questions, si j'en juge par la qualité de la contribution d'Alain Le Henaff du 23 août 2010.

Ce préalable général étant posé, je souhaiterais revenir à la question spécifique du CHU.

Il semble acquis aujourd'hui que ce transfert s'opérera sur l'île de Nantes. Nantes métropole et l'Etat, une fois n'est pas coutume, partagent le même point de vue et le récent rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) est venu conforter cet accord. Subsistent encore des incertitudes financières puisque le budget global de l'opération semble encore difficile à cerner, au moins du point de vue du citoyen lambda. Mais en l'état actuel des choses l'affaire semble entendue.

Il y aura encore des débats sur l'accessibilité de l'île mais les techniciens de Nantes métropole et de la Samoa sauront sûrement trouver les solutions nécessaires, d'autant plus que le transfert du MIN semble acquis. S'agissant de l'inondabilité de l'île de Nantes, les querelles d'experts se poursuivront mais elles ne seront tranchées que par la Nature elle-même, ce qui peut prendre... un certain temps et renvoyer à plus tard (ou jamais) la résolution de cette question.

Par ailleurs, ce n'est pas faire injure au Président de Nantes métropole que de penser que le transfert du CHU constituera l'occasion de redonner un nouveau souffle au projet urbain de l'île de Nantes.

J'en viens alors à ma question d'Herblinois. Le transfert du CHU s'accompagnera d'un regroupement d'un certain nombre de services et notamment de ceux qui sont aujourd'hui installés sur le site de l'Hôpital Nord-Laënnec.

Dès lors, c'est un site d'une surface considérable qui va se trouver libéré : environ 50 ha.

Jusqu'à maintenant, la question "et on en fait quoi de ce site ?" semble peu posée ou en tout cas elle n'est guère intégrée dans les échanges publics, hormis à Saint-Herblain où les élus, comme les habitants, commencent à s'intéresser à cette nouvelle thématique territoriale.

Car enfin, 50 ha ce n'est pas tout à fait rien, c'est deux fois la surface libérée par le départ des militaires du cœur de Nantes.

Voilà un sujet de réflexion pour les urbanistes. Que faire de ces 50 ha : du logement, un grand équipement public, de l'activité économique, ou bien tout ça à la fois ? C'est bien sûr un sujet de réflexion communal mais c'est un enjeu métropolitain de premier ordre.

Ma question d'herblinois est peut-être naïve et les réponses sont peut-être déjà en train d'être élaborées dans les bureaux de Nantes métropole. Dans ce cas, il faut ouvrir rapidement un débat public à ce sujet et laisser le champ libre à l'expression citoyenne autant qu'à celle des experts.

Pour ma part, je serais heureux que le Conseil de développement se saisisse de cette question ou au moins... la pose aux décideurs concernés.